

A l'occasion de votre venue sur notre Ile, Monsieur le Président AUXIETTE, pour la signature officielle du Contrat Territorial Unique, Monsieur Luc BONNIFAIT a souhaité que l'un des membres du Conseil de Développement qu'il a initié, s'exprime sur la Démocratie Participative.

La consultation de différents ouvrages et d'internet nous a permis de constater que ce thème faisait l'objet de nombreux commentaires, avec des conclusions très différentes, qui vont d'un intérêt évident aux plus vives critiques.

Pour les uns, la Démocratie Participative est

- un mode de concertation dynamique dans le sens du « bien commun », les élus étant ainsi rapprochés de la vie quotidienne de leurs concitoyens
- elle serait en quelque sorte une forme d'expression d'un contre pouvoir, le fait que des hommes ou des femmes soient élus ne suffisant pas à garantir qu'ils se détermineront au nom de l'intérêt général.

Pour d'autres, plus sceptiques :

- La Démocratie Participative sert d'alibi, donne du grain à moudre aux citoyens alors que le véritable pouvoir reste secret, l'autorité préside aux décisions, c'est l'organisation de l'apparence.

Nous étions loin de ces réflexions lorsque nous avons été conviés dans le cadre du C.T.U. à participer au Conseil de Développement, au titre d'une association officiellement reconnue dans sa vocation de défense de l'environnement de l'Ile de Noirmoutier, connue sous le nom de « vivre l'Ile 12/12 ». Nous nous sommes impliqués, avec la volonté de réfléchir aux problématiques, de participer aux débats, et d'être « acteur » et même « témoin » critique dans un sens positif avant les prises de décision. Nous étions aussi très satisfaits que pour la première fois sur notre Ile, les citoyens soient consultés de façon méthodique, pour penser l'avenir.

Ce Conseil de Développement a été présenté aux associations et aux citoyens lors d'une réunion ici même pour les inviter à y participer. Animés par Marie MOQUET, ce Conseil de

Développement, dont les membres venant d'horizons très différents, tant professionnels, je pense aux artisans, que de la société civile, a pu dégager après des réflexions, sans aucune restriction, des propositions à soumettre au choix des élus.

Destiné à déterminer « quels sont les besoins dans notre Ile » il s'est constitué en plusieurs ateliers de réflexion sur des thèmes aussi variés que le maintien de l'emploi, notamment des jeunes, l'aide à l'accession à la propriété pour les personnes à revenus modestes, la gestion du tourisme en fonction de la capacité d'accueil, la création d'une zone artisanale, avec formation des artisans aux techniques HQE, les problèmes de qualité de l'eau.

Parallèlement, la Communauté de Communes s'est adjoint les services d'un Bureau d'Etudes en charge, dans le cadre de l'élaboration des SCOT et autres PLH, de travailler sur un état des lieux avant de se projeter à 10 ou 15 ans.

Après que le Conseil de Développement ait fait la synthèse des conclusions de ses ateliers, une réunion plénière a permis au Bureau d'Etudes d'exposer les constats communs. Les élus ont alors travaillé sur les propositions de ces deux structures, pour décider de l'emploi de la subvention régionale de 1 440 000 € allouée par la Commission Permanente du Conseil Régional, et ce pour 3 ans.

Si nous avons été d'accord avec le choix des élus sur les points essentiels, tels la réserve foncière dans le cadre de la création de logements locatifs sociaux pour les quatre communes (avec la crainte que la lacune juridique puisse permettre à des personnes mal intentionnées de détourner cette manne de son objet initial), où la création et le développement d'une Zone artisanale, nous avons exprimé notre désaccord sur la somme trop importante allouée à la réfection de l'Hôtel Jacobsen . Nous avons également déploré qu'aucune décision ne soit prise sur l'emploi incontrôlé des pesticides et autres phyto sanitaires dans la monoculture de la pomme de terre, et, dans le même ordre d'idée, que le problème majeur de la protection de la qualité de l'eau et du maintien des zones humides ne soient pas retenus, mais nous avons eu la satisfaction d'être écoutés à propos de l'étude d'un transport en commun sur l'Ile et de la subvention de la Maison du Sel à l'Epine.

Nous pensons aujourd'hui que nos travaux ont représenté un apport positif de réflexion aux élus, au moment des choix.

Nous venons d'apprendre que d'autres Conseils Régionaux oeuvrent pour intégrer et soutenir les Associations d'environnement. C'est ainsi que le Conseil Régional d'Ile de France a voté le 25 Octobre des sommes très importantes, pour un dispositif relatif à un nouveau plan d'agri-environnement ainsi qu'un programme régional pour 2008-2012 pour l'eau. Ce thème de l'eau n'a pas été retenu dans la proposition du Conseil de Développement dans le cadre du C.T.U., et nous formulons un vœu, ici même, devant vous Monsieur le Président, « Que la Région des Pays de Loire s'inspire de l'Ile de France pour aider la structuration des réseaux associatifs à l'échelle de notre Région sur les thèmes de l'Environnement et du Développement Durable » afin que de la réflexion commune sur les problèmes de l'eau, surgissent des solutions non pas miraculeuses mais concrètes et surtout applicables.

Merci à vous Monsieur le Président du Conseil Régional, merci à vous Monsieur le Président de la Communauté de Communes de nous avoir permis l'expression démocratique, telle que nous l'entendons, sans arrière pensée et pour le bien commun.